

**LÉGISLATURE 2020 - 2025**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
5 AVRIL 2022**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	M.	P. MEYLAN, Président
		Mme	A. EPINEY, Vice-Présidente
		M.	S. VENTRE, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI, et A.-M. PUGIN
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, R. PARTY et B. SCHOPFER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
<u>EXCUSÉS-ÉES</u>	:	Mme	M. PASCHE
		MM.	C. HUBER et F. MERLON
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe

**M. le Président** ouvre la séance à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2022**

Suite à une demande de précision au sujet des statistiques sur les contrôles vitesse émanant de **M. Ventre**, un éclaircissement sera demandé par **M. Bouvier** à l'occasion de son rendez-vous du 17 avril prochain avec le Lieutenant Gaillard. A cette exception, dont les explications seront fournies par le secrétariat à l'ensemble du Conseil municipal, aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Sortie du Conseil municipal**

**M. Ventre** indique que la sortie du Conseil municipal est prévue début juin, les samedis 4, 11 ou 18. Un doodle sera envoyé rapidement afin de déterminer la date suscitant le plus d'adhésions. Il propose par ailleurs d'inviter également les employés communaux en plus du secrétariat.

**b) 43<sup>e</sup> course pédestre « A travers le coteau » - Bernex**

**Mme Epiney** mentionne l'invitation à la « course des conseillers » organisée par Bernex et qui aura lieu le samedi 30 avril 2022. Elle précise qu'il s'agit d'un parcours de 4 km à travers le coteau de Bernex, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs par commune.

Cette proposition ne soulevant que très peu d'enthousiasme, aucune équipe ne sera formée au sein du Conseil municipal.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Escalier près du Café du Virage**

En réponse à la question posée par **M. Ventre** lors de la dernière séance, **M. Bouvier** confirme que l'escalier n'est pas fixé au sol pour permettre la dilatation du matériau.

Après un rendez-vous sur place avec l'entreprise ayant réalisé ces travaux, **M. Ventre** communique qu'il serait possible de réduire la différence de niveau de la première marche afin de diminuer le danger de chute. L'entrepreneur contactera **M. Bouvier** pour en discuter.

**b) Soirée des nouveaux habitants**

**M. Bouvier** annonce que cet événement sera organisé le 28 avril 2022 à 18h30 à la salle communale. Les Conseillers municipaux y sont naturellement conviés ainsi que les Présidents des associations de la Commune afin de présenter leurs activités. Ce bref exposé est suivi d'un apéritif permettant une discussion ouverte et conviviale entre tous.

**c) Journée cantonale des chemins de randonnée pédestre**

**M. Bouvier** signale que le canton organise cette journée chaque année. En 2022, celle-ci aura lieu le samedi 7 mai à Chancy. Le départ est prévu au Café du Virage et plusieurs stands seront installés sur le parcours, long de 12.6 km.

Cette manifestation drainant environ 1 millier de participants, un bus est prévu toutes les 15 minutes au départ de Vailly afin d'éviter au maximum le trafic et de pallier au manque de places de parking dans le village.

**d) Jardin Robinson et Centre de Rencontres d'Avully (JRCRA)**

**M. Bouvier** relaie l'information transmise par **Mme Dubelly Hatinguais** concernant la rénovation de celui-ci. En effet, grâce à une levée de fonds, la cuisine, le parquet ainsi que le chauffage ont été changés. Le poulailler a également bénéficié d'une restauration.

Le programme des activités de mai à juin est disponible sur le site internet : [www.jrcavully.ch](http://www.jrcavully.ch).

**e) Solidarité**

**M. Bouvier** transmet également de la part de **Mme Dubelly Hatinguais**, que suite aux événements en Ukraine, un versement hors budget de CHF 1'000.-- a été effectué à la Chaîne du Bonheur.

**f) Travaux et aménagements**

**M. Beuchat** confirme que les travaux intérieurs du presbytère devraient se terminer fin avril 2022. En revanche, l'extérieur nécessitera encore quelques aménagements.

#### 4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2021

**M. le Président** passe la parole à **M. Bouvier**.

**M. Bouvier** propose de renvoyer l'analyse détaillée des différentes rubriques à la commission des finances qui se tiendra le 12 avril 2022.

Il indique en outre, qu'à l'occasion de l'approbation des comptes par le Conseil municipal en mai prochain, une collation sera organisée à l'issue de la séance.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de la présentation des comptes à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.

#### 5. PROJET DE DÉLIBÉRATION

##### a) **Crédit d'étude de CHF 130'000.-- destiné à la rénovation de l'immeuble sis route de Bellegarde 82 et 84, parcelle n° 2342**

**M. le Président** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

**M. Beuchat** rappelle que ce bâtiment comporte plusieurs parties distinctes, toutes nécessitant une rénovation plus ou moins importante :

- **le Café du Virage**, dont le bail avec l'actuel gérant est résilié pour le 31 décembre 2022, fera l'objet d'une rationalisation de l'espace. Il est entre autres prévu de déplacer les toilettes sous l'escalier, de rénover la cuisine en partenariat avec le futur restaurateur (devant être choisi d'ici la fin du mois), de pouvoir accéder à la cave et à la terrasse depuis l'arrière-salle. Un réaménagement complet de la terrasse est également planifié;
- **l'appartement au-dessus dudit restaurant**, présentement mis à disposition de l'association « Toit pour tous », sera entièrement rénové et remis au goût du jour;
- **l'élément donnant sur le chemin de l'Ancienne-Tannerie**, verra la création d'un duplex de 4 ou 5 pièces ainsi que la réhabilitation du 3 pièces existant avec un volume plus important suite à la récupération d'espace pouvant être réalisée à l'étage.

Ce premier coût inclut l'étude du projet, la dépose de la DD (demande définitive), son instruction et les appels d'offres pour l'exécution des travaux souhaités.

**M. Beuchat** précise que ces derniers sont estimés à environ CHF 2.7 millions. La priorité sera donnée au restaurant, afin qu'il soit possiblement exploitable d'ici l'automne 2023 (pour autant qu'une autorisation soit délivrée fin 2022).

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

#### 6. PROJET DE RÉSOLUTION

##### a) **Adoption de la mise à jour du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons**

**M. le Président** donne lecture de l'intitulé de la résolution et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

**M. Beuchat** explique qu'il s'agit d'une résolution car cette décision ne peut être soumise à référendum contrairement à une délibération.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est pris acte de cette décision.

## **7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

### **a) Commission du territoire et des constructions**

**M. Beuchat** indique que la prochaine séance aura pour sujet l'avenir des parcelles « Preisig », l'Exécutif arrivant au bout de sa réflexion.

### **b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière**

**M. Ventre** souhaite planifier une séance en avril puisque la commission ne s'est pas réunie depuis la fin de l'année 2021.

### **c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs**

**Mme Epiney** communique que le programme du Festival « l'Esprit de la forêt gagne Chancy » (26 au 29 mai 2022) est pratiquement terminé, notamment grâce à l'important engagement de **Mme Pasche**, qu'elle profite de remercier.

Elle stipule en outre qu'une rencontre est prévue avec les Présidents des associations le 19 mai prochain afin d'examiner les coordinations possibles.

### **d) Commission des finances**

**M. Brunner** répète que la prochaine séance aura lieu le 12 avril 2022.

### **e) Commission des relations publiques et de la communication**

**Mme Despland** confirme que le ChancyLien sera distribué le 6 avril 2022.

De plus, suite à la décision du Grand Conseil d'abandonner l'écriture inclusive dans les écrits officiels, elle indique que le ChancyLien ne comportera plus les « .e.ee.s » et remercie **Mme Noverraz** pour l'avoir relevé. Elle reconnaît d'ailleurs que le journal est clairement plus lisible. Seules les formules de pure politesse resteront déclinées.

**Mme Despland** mentionne que l'édition spéciale, limitée à une vingtaine de pages, paraîtra en juin et s'articulera autour de la Journée Mondiale de l'Environnement, fêtant son 50<sup>e</sup> anniversaire le 5 juin 2022. Elle contiendra, entre autres, une présentation succincte de ce qu'est cette journée instaurée par l'ONU et quelques thématiques ancrées à Chancy.

### **f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable**

Aucune communication.

### **Accueil des réfugiés ukrainiens**

**M. Schopfer** demande si les enfants accueillis par des familles chancynaises pourront être scolarisés dans l'établissement du village.

**M. Bouvier** lui répond que cette décision n'est pas du ressort de la Commune mais du canton.

**M. Brunner** indique qu'un élève est en passe d'intégrer la classe de sa fille (3P).

### **Station météo**

**M. Schopfer** s'interroge sur la disponibilité des informations émises par la station météo installée dans un champ à proximité du chemin des Raclerets.

**M. Party** explique qu'il s'agit d'une station privée, surtout utilisée pour planifier les traitements en fonction de la pluviométrie.

### **Jardins « sauvages » aux Raclerets**

**M. Schopfer** signale qu'à l'abord de ces jardins, primitivement installés sans autorisation dans une zone agricole et dont il a souvent été fait mention durant la législature précédente, des panneaux mentionnant qu'il s'agit de « jardins découverte, projet de Bio Terra », ont été installés.

La Commune n'étant pas informée de la mise en place de cette signalétique, **M. Bouvier** demande à ce qu'une photo soit envoyée au secrétariat.

### **Comptage des voix lors du Conseil municipal**

**M. Party** communique que lors d'une assemblée générale à laquelle il a participé, il a été d'abord demandé qui est contre, qui s'abstient et en dernier qui vote pour. Il a trouvé que c'était bien plus simple pour le comptage.

Cette idée ne suscite pas un gros emballement mais pourrait être testée.

### **Réseau agro-environnemental (RAE) de la Champagne**

**M. Party** mentionne que le RAE de la Champagne organisera un atelier de découverte du monde agricole et de sa biodiversité le 3 septembre 2022. Ce dernier aura lieu au chemin de Champlong, à la hauteur du champs en jachère florale.

La diffusion d'une information plus complète se fera en temps utile.

### **Création de la commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale et des alentours**

**M. Bouvier** rappelle que conséquemment à la fin de la période COVID, la reprise de l'utilisation de la salle communale (et donc des locations) est très forte. Conformément à ce qui a été déjà mentionné lors de la séance précédente, il souhaite que le Conseil municipal se positionne sur l'utilisation de la salle communale afin de pouvoir transmettre des directives claires aux locataires (notamment au sujet du parking) et rester cohérents envers tous.

Le nom de la commission étant suffisamment explicite, **M. le Président** met cette proposition au vote sans autre détail.

La création de cette commission ad hoc est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.  
Il est pris acte de cette décision.

Se proposent pour être membres de ladite commission : **Mme Paracchini et MM. Cal Suarez, Meylan, Party, et Schopfer.**

**M. le Président** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est ensuite procédé à l'élection du-de la Président-e de cette commission.

**M. Brunner** propose **M. Meylan** au poste de Président.

**M. le Président** met cette proposition au vote.

**M. Meylan** est élu Président par 11 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

Et pour finir, il est procédé à l'élection du-de la Vice-Président-e de cette commission.

**M. Meylan** propose **M Party** au poste de Vice-Président.

**M. le Président** met cette proposition au vote.

**M. Party** est élu Vice-Président par 11 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

### **Café de la Place**

Il est mentionné que l'ouverture du Café de la Place initialement prévue le 29 mars 2022 a malheureusement dû être repoussée car tous les papiers n'ont pu être déposés au Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

**M. le Président** lève la séance à 20h55



Le Président du Conseil municipal  
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Stefano Ventre



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz